

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

## **SAGE Moder**

04 mars 2026

Mairie de Bischwiller

# Ordre du jour

Rappel du contexte et des enjeux



Poursuite de la présentation et échanges sur le PAGD (V1)

Résumé du parcours du SAGE Moder et des activités de la CLE

Partage d'info et étapes à venir

Conclusion

# Rappel du contexte

| lun. | mar. | mer. | jeu.      | ven. | sam. | dim. |
|------|------|------|-----------|------|------|------|
| 02   | 03   | 04   | 05/02 CLE | 06   | 07   | 08   |
| 09   | 10   | 11   | 12        | 13   | 14   | 15   |

- |   |                                                                                                      |                        |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1 | Préserver et améliorer la <b>qualité</b> des eaux <b>souterraines</b>                                | <b>14</b> dispositions |
| 2 | Préserver et améliorer la <b>qualité</b> des eaux de <b>surface</b>                                  | <b>25</b> dispositions |
| 3 | Préserver et améliorer les fonctionnalités des <b>milieux</b> aquatiques et des <b>zones humides</b> | <b>26</b> dispositions |
| 4 | Assurer une <b>gestion</b> équilibrée et durable de la <b>ressource</b> en eau                       | <b>11</b> dispositions |
| 5 | Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens au risque <b>inondation</b>                      | <b>9</b> dispositions  |
| 6 | <b>Sensibiliser</b> les acteurs du bassin versant                                                    | <b>6</b> dispositions  |

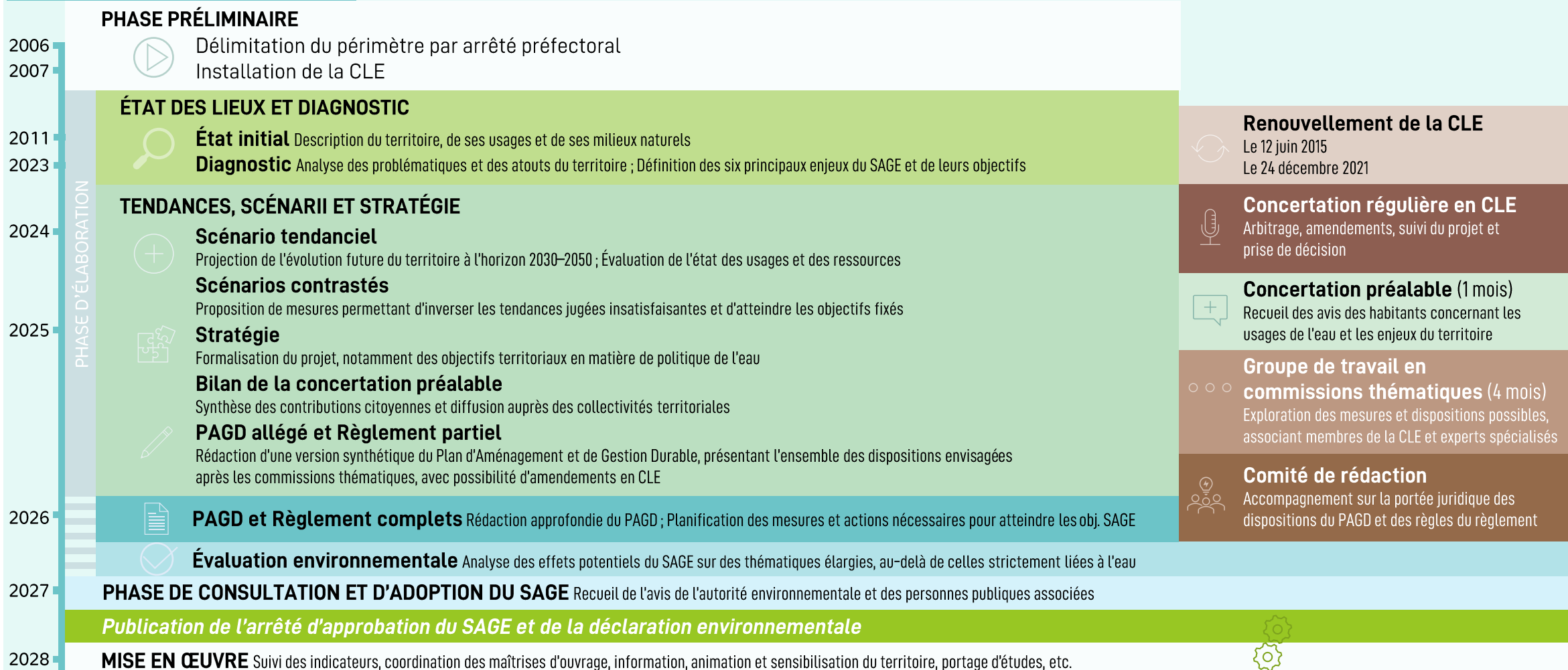
# Présentation et échanges sur le PAGD (V1)

|   |                                                                                                      |                        |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1 | Préserver et améliorer la <b>qualité</b> des eaux <b>souterraines</b>                                | <b>14</b> dispositions |
| 2 | Préserver et améliorer la <b>qualité</b> des eaux de <b>surface</b>                                  | <b>25</b> dispositions |
| 3 | Préserver et améliorer les fonctionnalités des <b>milieux</b> aquatiques et des <b>zones humides</b> | <b>26</b> dispositions |
| 4 | Assurer une <b>gestion</b> équilibrée et durable de la <b>ressource</b> en eau                       | <b>11</b> dispositions |
| 5 | Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens au risque <b>inondation</b>                      | <b>9</b> dispositions  |
| 6 | <b>Sensibiliser</b> les acteurs du bassin versant                                                    | <b>6</b> dispositions  |

|    |    |               |    |    |    |         |
|----|----|---------------|----|----|----|---------|
| 23 | 24 |               | 26 | 27 | 28 | mar. 01 |
| 02 | 03 | <b>04 CLE</b> | 05 | 06 | 07 | 08      |

# Mon SAGE a une histoire

## LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SAGE



# Résumé des activités CLE/SAGE – année 2025

## Chiffre-clés

En 2025

- **1** concertation préalable
- **4** réunions de la CLE
- documents adoptés :  
**2** Stratégie,  
**Bilan** de la concertation préalable
- **7** réunions des **commissions thématiques**
- **3** réunions du **comité de rédaction**
- **1** création de **page internet** dédiée

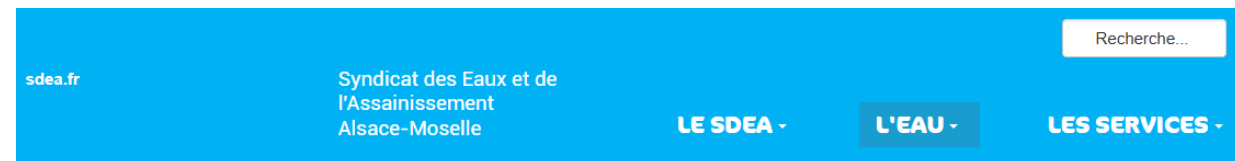


# Infos

## La rubrique « SAGE » sur le site web SDEA

### [SDEA - Le SAGE Moder](https://sdea.fr/index.php/fr/l-eau/la-gestion-locale-de-leau/le-sage-moder)

<https://sdea.fr/index.php/fr/l-eau/la-gestion-locale-de-leau/le-sage-moder>



Listen

### Le SAGE Moder

#### Le territoire du SAGE Moder

Le bassin versant du SAGE Moder s'étend sur **820 km²** et englobe **94 communes**, dont 89 dans le Bas-Rhin et 5 en Moselle. **La Moder**, son cours d'eau principal, traverse des paysages variés : elle prend sa source dans les Vosges du Nord, serpente à travers des forêts, des terres agricoles, des zones urbaines et industrielles avant de rejoindre le Rhin après un parcours de **82 km**. Ce territoire repose sur **trois nappes souterraines** majeures qui assurent une ressource en eau essentielle pour l'environnement et les activités humaines.



#### ACCÈS DIRECT



[Les SAGE du SDEA](#)

[Le SAGE Giessen](#)

[Actualités et événements](#)



# Conclusion

- ✓ Résumé du parcours SAGE et des activités CLE
- ✓ Rappel du contexte et des enjeux
- ✓ **Présentation et échanges du PAGD (V1)**
- ✓ Partage des informations

---

# Merci pour votre participation

---

A horizontal bar with a color gradient from light green to dark brown.

# Annexe

A horizontal bar with a color gradient from light green to dark brown.

# Rappel du contexte



## Commission Locale de l'Eau du SAGE Moder

Compte rendu de la réunion du  
05 février 2026

Salles des séances – Mairie de Bischwiller

Rédaction : Mingxiao ZHAO  
Relecture : Clémentine AUDEBERT-ZAMMITE

### Présents

Membres des différents collèges de la CLE présents ou représentés

#### Collèges des élus

| Structure                                                                | Membre                                            |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Conseil régional du Grand Est                                            | Laurent FURST                                     |
| Collectivité européenne d'Alsace                                         | Bernard FISCHER (représenté par H. Laurent FURST) |
|                                                                          | Michel LORENTZ                                    |
| Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin | Jacky KELLER                                      |
|                                                                          | Drusenheim                                        |
|                                                                          | Wimmenau – CC Hanau La Petite Pierre              |
|                                                                          | Marc MOSER                                        |
|                                                                          | Kurtzenhouse                                      |
| Parc naturel régional des Vosges du Nord                                 | Hertlisheim                                       |
|                                                                          | Serge SCHAEFFER                                   |
|                                                                          | Schwighouse sur Moder                             |
| Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle                  | Riené STUMPF                                      |
|                                                                          | Roppenheim                                        |
| Ingwiller                                                                | Hans DOEPFEN (représenté par M. Jean-Marc KRENER) |
|                                                                          | Nathalie MARAJO GUTHMULLER                        |
| Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle                  | Jean-Lucien NETZER                                |
|                                                                          |                                                   |

#### Collège des usagers

| Structure                                                                | Membre                         |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Chambre d'agriculture d'Alsace                                           | Rémy MICHAEL                   |
| Chambre de commerce et d'industrie                                       | Amandine AMAT, Romane Hauswald |
| Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Bas-Rhin | Henri JOCHEM                   |
| Associations de protection de l'environnement – Alsace Nature            | Alain MASTIO                   |

#### Collège des représentants de l'état

| Structure                                                                         | Membre                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Agence régionale de santé Grand Est                                               | Clémence AUGUSTIN (représentée par la DDT67) |
| Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est | Delphine SPITZ                               |
| Direction départementale des territoires 67                                       | Noëlle SCHMITT                               |
| Direction départementale des territoires 57                                       | Vincent HENNEL (représenté par la DDE AL)    |
| Office français de la biodiversité                                                | Dominique BEINSTEINER                        |
| Office nationale des forêts                                                       | Jonathan FISCHBACH (représenté par l'ONF)    |
| Agence de l'eau Rhin-Meuse                                                        | Olivier ROUGANNE                             |



#### Animation du SAGE

Mingxiao ZHAO, animatrice du SAGE Moder – SDEA  
Clémentine AUDEBERT-ZAMMITE, chargée de mission rédaction – SDEA

#### Invités

| Structure                                               | Nom                                                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Communauté d'Agglomération de Haguenau                  | Mathieu STEINMETZ<br>Florian CRETOLLIER                |
| Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle | Franck HUFSCMITT<br>Jérémie STEIGER<br>Laurent ANSTETT |

### Ordre du jour

1. Rappel du contexte
2. Validation du compte rendu de la réunion du 18/12/2025
3. Présentation du PAGD V1 du SAGE Moder (disposition par disposition)
4. Echanges à l'issue de la présentation (disposition par disposition)
5. Programmation de la prochaine réunion

### Document joint

- SAGE Moder\_PAGD V1 Amendements de la CLE du 05-02-2026

### Déroulé de la réunion – discussions et décisions

1. Rappel du contexte

M. NETZER remercie l'ensemble des participants pour leur présence à la réunion, ainsi que la structure porteuse du SAGE pour le travail accompli dans l'élaboration du PAGD. Il rappelle que le document est globalement prêt et que le quorum prévu pour l'adoption de cette première version est atteint. Toutefois, le vote n'aura finalement pas lieu au cours de la séance d'aujourd'hui. Cela implique que l'adoption du PAGD devra être réalisée par la prochaine CLE qui se constituera après les élections municipales, entraînant ainsi une phase transitoire prolongée.

Il est également rappelé que M. NETZER, président de la CLE, souhaitait finaliser l'élaboration du SAGE avant la fin du mandat, et que ce document doit recueillir l'adhésion de l'ensemble des membres. Un SAGE ne peut en effet être opérationnel que si toutes les parties prenantes sont convaincues du projet et de ses enjeux.

Cependant, malgré la prise en compte des remarques des membres de la CLE afin de produire un document équilibré, avec des dispositions conformes aux exigences réglementaires et légales, certains points de tension et d'incompréhension persistent. Ces difficultés ne portent pas spécifiquement sur le SAGE de la Moselle lui-même, mais relèvent davantage du contexte politique national, notamment en lien avec le moratoire sur l'eau annoncé par le ministre, qui limite la capacité des services de l'État à se positionner.



La Chambre d'agriculture d'Alsace souligne également l'origine de représentativité des membres de la CLE dans les élections locales, et l'absence d'une véritable représentation. Ces observations ont été transmises au préfet en amont de la réunion.

M. NETZER rappelle que la CLE demeure un organe de la recherche de solutions, en valant et en discutant, mais ne peut imposer une décision. Il rappelle que le SAGE est un document de planification, et que son rôle est de garantir la poursuite de la gestion et de la protection des ressources hydriques pour les générations futures, tout en assurant la bonne gestion de l'eau et de l'énergie.

Ainsi, l'adoption du PAGD n'est plus l'objectif de la séance, il est proposé de revoir l'ensemble des dispositions, une par une, afin de déterminer collectivement si certaines peuvent être amendées avec la CLE actuelle.

2. Validation du compte rendu de la réunion du 18/12/2025

Haguenau Zéro demande et s'abstient toujours des remarques concernant le compte rendu de la précédente séance. En l'absence de commentaires ou d'objections, le document est validé.

3. Présentation du PAGD V1 et échanges

Exposé 1 – Dispositions 11-01 à 11-016

-D1-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-01, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D2-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-02, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D3-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-03, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D4-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-04, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D5-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-05, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D6-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-06, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D7-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-07, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D8-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-08, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D9-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-09, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D10-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-10, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D11-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-11, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D12-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-12, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D13-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-13, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D14-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-14, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D15-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-15, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

-D16-

La CLE valide la proposition de la disposition 11-16, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.



Une discussion porte sur la formulation de « l'équipement » et « l'équipement ».

Plusieurs remarques soulignent la nécessité de formuler des objectifs et de clarifier une étape d'adaptation. La DDT 67 confirme que la formulation de « l'équipement » n'est pas encore définitive, et qu'elle est en cours de validation avec les services de l'Etat.

Après échanges, et considérant que le terme « équipement » n'est pas défini par un texte réglementaire, il est décidé de conserver cette formulation. La DDT 67 propose toutefois de reformuler la disposition 11-16 en « l'équipement ».

4. Programmation de la prochaine réunion

Le temps d'échange est limité et les dispositions sont nombreuses. La présentation et les discussions relatives aux dispositions du PAGD V1 ont été interrompues par le ministre de l'Intérieur, qui a demandé la suspension de la séance.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-17, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-18, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-19, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-20, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-21, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-22, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-23, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-24, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-25, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-26, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-27, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-28, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-29, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-30, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-31, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-32, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-33, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-34, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-35, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-36, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-37, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-38, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 11-39, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.



Exposé 2 – Dispositions 12-01 à 12-016

-D17-

Après l'absence d'adhésion de la CLE à la disposition 12-01, la CLE valide la proposition de la disposition 12-02, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-03, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-04, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-05, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-06, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-07, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-08, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-09, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-10, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-11, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-12, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-13, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-14, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-15, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-16, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-17, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-18, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-19, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-20, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-21, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-22, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-23, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-24, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-25, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-26, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

La CLE valide la proposition de la disposition 12-27, mais exprime le souhait de voir intégrer des mesures d'accompagnement destinées à encourager la mise en place des zones de travail. Il est proposé à l'initiative, après publication du SAGE, d'organiser un plan d'action en lien avec les services de l'Etat, notamment la Chambre d'agriculture.

# Infos

Le bilan de concertation préalable est publié et diffusé

## [Bilan de concertation préalable - SAGE Moder | Gest'eau](https://www.gesteau.fr/document/bilan-de-concertation-prealable-sage-moder)

<https://www.gesteau.fr/document/bilan-de-concertation-prealable-sage-moder>

## [SDEA - Le bilan de la concertation préalable du SAGE de la Moder est en ligne !](https://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/la-gestion-locale-de-leau/actualites-et-evenements-sage?view=article&id=227:le-bilan-de-la-concertation-prealable-du-sage-de-la-moder-est-en-ligne&catid=43)

<https://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/la-gestion-locale-de-leau/actualites-et-evenements-sage?view=article&id=227:le-bilan-de-la-concertation-prealable-du-sage-de-la-moder-est-en-ligne&catid=43>



# Infos

## Le montage du livret d'accueil des nouveaux membres de la CLE

### OBJ du livret d'accueil :

Rester ou devenir un élu actif

Vous avez un rôle à jouer : le SAGE a besoin de vous !

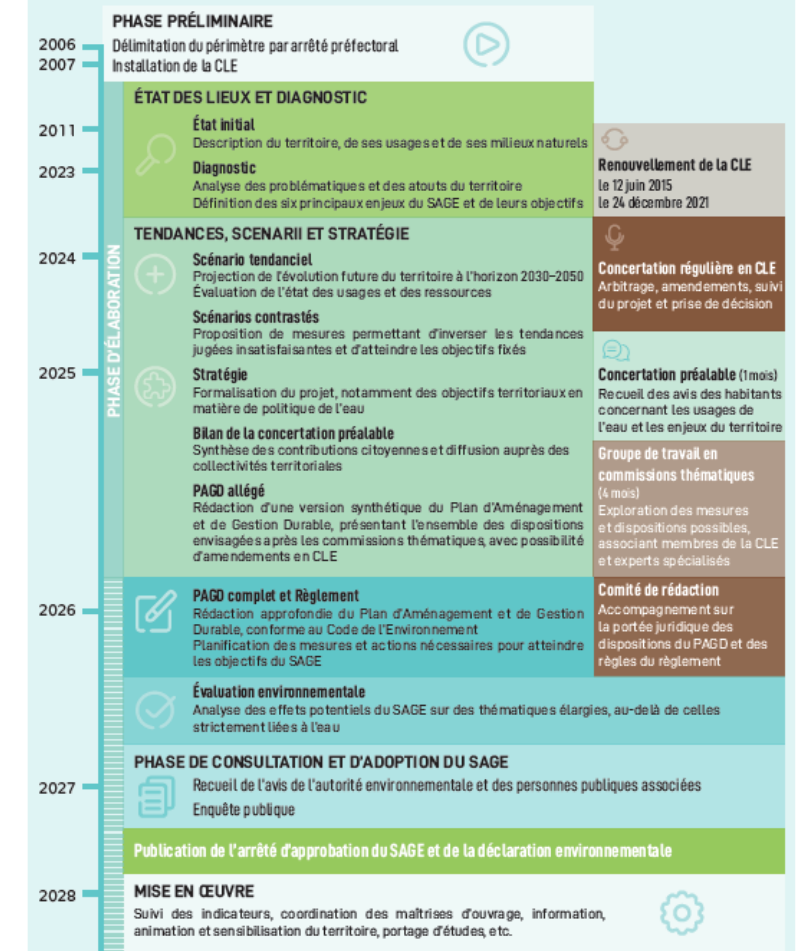
- Supports de compréhension du SAGE
- Devenir des ambassadeurs du SAGE
- Infos essentielles à l'appropriation du SAGE
- Moyens de communication
- Responsabiliser



### Mon SAGE a une histoire

L'idée d'élaborer un SAGE sur le bassin versant de la Moder a émergé dès 2004, à la suite du second Contrat de Rivière Moder. La demande officielle a ensuite été formulée par le Président du Comité de Rivière Moder en 2005. Aujourd'hui, le SAGE Moder entre progressivement dans une phase de maturité.

#### LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SAGE



Date de réalisation : 10/02/2025

# Procédure de consultation, d'adoption et d'approbation du SAGE

